



UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

**Partenariat UNPI / CLÉ**  
**La caution locative**  
**proposée par le CROUS**

L'UNPI a signé en septembre dernier une convention de partenariat avec le **Centre national des Oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS)**.

La Clé (Caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat aux étudiants, dépourvus de garants personnels, dont le but est de faciliter leur accès à un logement. La Clé est gérée par les Crous. Après une période de test en 2013, elle est désormais disponible dans toutes les académies, hors Outre-mer.

**Les avantages pour le propriétaire :**

- Une assurance de couverture de 10 mois, si loyers impayés ;
- La caution de l'Etat.

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire, dont le loyer ne dépasse pas 500 € (600 € en Ile-de-France et 700 € à Paris) ;
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études ;
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère.

En échange, l'étudiant doit cotiser à hauteur de 1,5 % du montant du loyer à un fonds mutualiste.

Toutes les informations utiles sont sur [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)